

Rapport d'activités 2018

1) Composition de la Commission d'évaluation des fonctions (CEF) pour l'année 2018

	Représentant-e-s de l'Etat	Représentant-e-s des employés	
Membre	Ruef Bayiha Christine	Froidevaux Yves (FSF)	
Membre	Faiciola Rose-Marie	Pedraza Aristide (SUD)	
Membre	Fivat Etienne	Peters Suzanne (SSP)*	
Suppléant	Creux Dominique	Perret Cyrille (FSF) ** David Jeanquartier (FSF)***	
Suppléant	Bruttomesso Jean-Charles	David Gygax (SSP)****	
Suppléant-e	Wyser Carole	Scioli Andrea (SUD)	
Présidente	Ruef Bayiha Christine		
Vice-président		Froidevaux Yves	
Secrétaire			Plumey Sophie (SPEV)
Greffière-juriste			Fritsché Marie

* jusqu'au 5 octobre 2018

** jusqu'au 6 septembre 2018

*** dès le 7 septembre 2018

**** dès le 3 décembre 2018, ad interim

La CEF tient à remercier les membres sortants, Mme Peters et M. Perret, pour leur contribution.

2) Rôle de la CEF

La CEF examine les demandes d'évaluation et de réévaluation d'une fonction répertoriée dans la grille des fonctions ou dans le catalogue des fonctions spécifiques, puis transmet ses propositions au Conseil d'Etat. La CEF peut être saisie par le Conseil d'Etat ou par les faïtières reconnues au sens de la LPers. Pour le traitement de chaque dossier, la CEF dispose d'une analyse du Service du personnel et s'appuie, si nécessaire, sur d'autres mesures d'instruction (notamment auditions).

Les prérogatives de la CEF sont issues du Règlement sur la Commission d'évaluation des fonctions (RCEv.Fonc.) adopté par le Conseil d'Etat le 4 décembre 2013. Le règlement interne de la CEF, validé le 6 juin 2014 et amendé le 11 décembre 2015, précise notamment la procédure à suivre pour le dépôt d'une demande d'examen.

3) Organisation

Le secrétariat a été assuré par Mme Sophie Plumey, que la CEF remercie chaleureusement de son travail.

La FSF a désigné le 7 septembre un nouveau suppléant en la personne de M. David Jeanquartier, palliant le départ de M. Cyrille Perret.

Le 5 octobre 2018, la CEF a pris acte de la démission de Mme Peters. Le SSP a désigné M. David Gygax en qualité de suppléant ad interim dès le 3 décembre 2018. Le SSP a dépêché un seul représentant à la CEF depuis mars 2016.

Mme Fritsché, greffière, a remis sa démission pour le 31 décembre 2018. Il a été demandé au SPEV de pourvoir la fonction.

La CEF a siégé 11 fois, les 19 janvier, 2 février, 2 mars, 16 mars, 20 avril, 18 mai, 29 juin, 7 septembre, 5 octobre, 9 novembre et 7 décembre 2018. En outre, elle a rencontrée Mme Nuria Gorrite, Cheffe du DIRH, le 26 novembre 2018 pour faire un bilan de l'activité de la commission et préciser certains points du règlement.

La CEF a siégé dans deux locaux distincts :

- Rue Saint-Martin 8,
- Place du Château 1, dans les locaux du SG-DTE.

4) Activités

La CEF a reçu trois nouvelles demandes en 2018 : officier-ère de l'état civil, sage-femme et assistant-e à l'intégration.

Au cours de cette année, les principaux dossiers traités ont été les suivants :

- Dossier « agent de détention » : fin de la rédaction et transmission du préavis au Conseil d'Etat.
- Dossier « assistant à l'intégration » : réception de la demande et de l'analyse technique, rédaction et transmission du préavis au Conseil d'Etat.
- Dossier « officier de l'état civil » : réception de la demande. Audition de Mmes Vinciane Frund, Cheffe de la division Etat civil, et Alexia Foretay, Responsable RH, ainsi que de M. Bonafonte, Responsable du Centre de compétences Développement du personnel et de l'organisation au SPEV. Décision d'entrer en matière et envoi du mandat d'analyse au SPEV.
- Dossier « maître d'enseignement professionnel II » : étude de l'analyse technique du SPEV, début de rédaction du préavis.

La CEF a reçu l'analyse technique du SPEV sur le dossier « conservateur-restaurateur » le 27 novembre 2018 et est dans l'attente de l'analyse technique du dossier « formateur-coach ».

L'état des dossiers déposés auprès de la CEF figure en annexe du présent rapport.

La présidence tient à souligner la qualité des relations entretenues avec tous les organismes concernés par les demandes en cours, qu'il s'agisse des services de l'Etat ou des associations professionnelles. En outre, il est réjouissant de relever la qualité des relations au sein de la CEF. Le travail s'effectue dans le respect des avis des membres, que ces avis soient partagés par tous ou non.

Adopté le 7 décembre 2018 par la CEF

Annexe : État des dossiers déposés

Titre	Origine de la demande	Réception	Lettre entrée en matière	Lettre mandat SPEV	Réception rapport SPEV	Envoi rapport CEF au CE	Décision du CE
Infirmier-ère	CE	28.04.14	06.06.14	26.09.14	13.07.15	07.12.15	21.12.16
Maître-esse d'enseignement professionnel II	SUD	24.10.14	13.02.15	23.03.15	31.07.18		
Agent-e de détention	FSF (AVAP)	19.08.15	20.08.15	24.03.16	15.07.17	09.02.18	13.06.18
Logopédiste en milieu scolaire	SUD	17.09.15	19.09.15	24.03.16	13.12.16	10.10.17	10.10.18
Conservateur-restaurateur	CE	17.05.17	02.06.17	01.09.17	27.11.18		
Formateur-coach	CE	11.07.17	08.12.17	08.12.17			
Officier-ère de l'état civil	SUD	31.01.18	11.12.18	11.12.18			
Sage-femme	SUD	31.05.18					
Assistant-e à l'intégration	CE	18.07.18	N.A.	N.A.	N.A.	05.10.18	

